



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 13 NOVEMBRE 2017

Avant cette séance, deux élus ont été assermentés par le président d'élection, monsieur Marcel Grenier, suite à leur élection dans le cadre du scrutin du 5 novembre 2017. Ces élus sont madame la conseillère Julie Guilbeault et monsieur le conseiller Martin Chabot.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce treizième jour du mois de novembre 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017

CONSEIL

4. Nominations sur différents comités ou organismes
5. Dépôt d'un rapport du maire concernant l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*

ADMINISTRATION

6. Adoption du budget et des quotes-parts 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
7. Avis de motion : amendement au règlement numéro 1126-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
8. Adoption du calendrier 2018 des séances du conseil
9. Amendement de la résolution numéro 418-2017 : transfert fonds de roulement
10. Appropriation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
11. Programme révisé de la taxe sur l'essence
12. Demande d'autorisation du 3r22er pour des sauts en parachute - janvier, février 2018
13. Entente Télé-Mag inc.
14. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
15. Dépôt de la liste des engagements financiers
16. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

AMÉNAGEMENT - URBANISME

17. Assemblée de consultation : projet de règlement APR-60-2017

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Achat de soude caustique
19. Réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts : paiement numéro 1



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

SANTÉ, BIEN-ÊTRE/CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Adoption d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 1242-2014 décrétant la construction d'une nouvelle bibliothèque
21. Honoraires supplémentaires en architecture : construction de la bibliothèque
22. Demande de résolution d'appui de l'école de musique Kapellmeister

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Nominations au Service de protection contre les incendies

SPORTS, LOISIRS

24. Étude géotechnique : construction d'un aréna
25. Pôle aquatique : paiement numéro 4.1 et paiement numéro 5
26. Achat d'un projecteur pour le pavillon Desjardins

TRANSPORT

27. Avis de motion : prolongement de la zone 30 km/h route de Fossambault nord
28. Contrat pour le déneigement des rues des Sapins et du Vieux-Chemin
29. Addenda à l'entente de déneigement avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
30. Période de questions
31. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
32. Ajournement au 27 novembre 2017

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

617-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

618-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

CONSEIL

619-2017 NOMINATION SUR DIFFÉRENTS COMITÉS OU ORGANISMES

ATTENDU les élections municipales 2017;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de remanier les différentes nominations faites au cours des quatre dernières années en fonction de la composition du nouveau conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU de nommer les élus suivants pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès des différentes instances locales ou régionales, le tout tel que ci-après défini :

- Maire suppléant (tel que résolu le 11 septembre 2017) : Monsieur Claude Phaneuf;
- Présidente du Comité consultatif d'urbanisme : Madame Nathalie Laprade;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

- Représentant de la Ville à l'Office municipal d'habitation du grand Portneuf (OMHGP) : Monsieur Claude Phaneuf;
- Représentant à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) : Monsieur Martin Chabot;
- Représentante de la Ville au conseil d'établissement de l'école des Explorateurs : Madame Nathalie Laprade;
- Représentant du conseil à la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier : Monsieur Claude Phaneuf;
- Représentants du conseil au comité intermunicipal sur la protection incendie : Monsieur Pierre Dolbec et Monsieur Sylvain Ferland;
- Représentante du conseil au comité intermunicipal de la bibliothèque : Madame Josée Lampron;
- Représentants du conseil au comité intermunicipal sur le Service de premiers répondants : Monsieur Pierre Dolbec, Monsieur Martin Lavoie et Monsieur Étienne Labonté-Jolin;
- Représentants du conseil au comité intermunicipal sur la voirie d'hiver (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph) : Monsieur Pierre Roy et Monsieur André Genois;
- Représentant du conseil au comité sur la toponymie : Monsieur Claude Phaneuf;
- Représentant du conseil au conseil local du patrimoine : Madame Nathalie Laprade;
- Représentante du conseil au comité de suivi de la Politique des familles et des aînés : Madame Julie Guilbeault;
- Représentante du conseil au comité de suivi de la Politique culturelle de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : Madame Lise Langlois;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 525-2013 créant quatre commissions permanentes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les nominations des élus, faites dans la présente résolution viennent amender les résolutions numéros 614-2015, 8-2013 et 462-2011.

Pour tout autre besoin, le conseil pourra former des comités ad hoc pour étudier certains sujets et lui faire des recommandations.

Toute résolution antérieure à la présente, concernant la formation de comités, est abrogée.

ADOPTÉE

620-2017

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT L'ARTICLE 52 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Monsieur le maire Pierre Dolbec dépose un rapport suivant les dispositions de l'article 52 de *la Loi sur les cités et villes*, deuxième paragraphe.

Le rapport concerne la suspension d'une employée saisonnière jusqu'à la décision du conseil.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec

ET RÉSOLU que le conseil prend acte du rapport et prendra une décision lors de l'ajournement prévu le 27 novembre prochain.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

621-2017

ADOPTION DU BUDGET ET DES QUOTES-PARTS 2018 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

ATTENDU que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, a adopté le 19 octobre 2017 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

ATTENDU que l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

ATTENDU que la quote-part pour les matières résiduelles de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 629 490,38 \$, et celle pour les boues de fosses septiques, à 83 907,83 \$, pour un total de 713 398,21 \$ équivalant à 10,60 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 6 730 836 \$;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 212 023,13 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
- 194 686,21 \$ pour l'enfouissement;
- 62 861,78 \$ pour la collecte sélective;
- 10 323,33 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles;
- 149 595,92 \$ pour la collecte des matières organiques.

TOTAL : 629 490,37\$

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- 83 907,83 \$ pour la collecte, le traitement des boues et le remboursement de la dette.

GRAND TOTAL : 713 398,20 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le budget 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 19 octobre 2017 par la Régie.
ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION : AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1126-2010
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro 1126-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, notamment pour tenir compte des changements législatifs ayant été apportés dernièrement par l'Assemblée nationale du Québec.

622-2017

ADOPTION DU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2018.

Lundi 8 janvier 2018 à 19 h 30
Lundi 12 février 2018 à 19 h 30
Lundi 12 mars 2018 à 19 h 30
Lundi 9 avril 2018 à 19 h 30
Lundi 14 mai 2018 à 19 h 30
Lundi 11 juin 2018 à 19 h 30
Lundi 9 juillet 2018 à 19 h 30
Lundi 13 août 2018 à 19 h 30
Lundi 10 septembre 2018 à 19 h 30
Mardi 9 octobre 2018 à 19 h 30
Lundi 12 novembre 2018 à 19 h 30



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

Lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

ADOPTÉE

623-2017

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 418-2017 : TRANSFERT FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 8 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 418-2017 pour y préciser que la dépense totale sera appropriée du fonds de roulement et remboursable sur une période de dix ans.

ADOPTÉE

624-2017

APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* qui permet d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts, soit le capital et les intérêts;

ATTENDU qu'il y a des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés pour les règlements suivants: 1016-2007, 1148-2011, 1084-2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil approprie les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement de l'échéance annuelle 2017 pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts pour les règlements suivants :

- 2 723,87 \$ règlement 1016-2007
- 490,84 \$ règlement 1148-2011
- 5 362,77 \$ règlement 1084-2009

ADOPTÉE

625-2017

PROGRAMME RÉVISÉ DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

IL EST AUSSI RÉSOLU que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalistes et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

626-2017

**DEMANDE D'AUTORISATION DU 3R22ER POUR DES SAUTS EN PARACHUTE -
JANVIER, FÉVRIER 2018**

ATTENDU la demande du capitaine Logan Spiegel, du 3e Bataillon du Royal 22e Régiment des Forces armées canadiennes, pour effectuer des sauts en parachute dans la semaine du 22 au 26 janvier et dans celle du 29, 30 janvier et 2 février 2018, dans le secteur de la rue Saint-Denys-Garneau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que, dans la mesure où le ou les propriétaires des terrains concernés sont d'accord, ce conseil autorise les sauts sur son territoire et souhaite le meilleur succès aux effectifs qui se livreront à cet entraînement annuel.

ADOPTÉE

627-2017

ENTENTE TÉLÉ-MAG INC.

ATTENDU la proposition de Télé-Mag inc. pour la production télé d'un reportage mettant en valeur la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dans le cadre de l'émission Regard urbain;

ATTENDU que le reportage sera diffusé à dix reprises partout au Québec et en Ontario et sur le Web;

ATTENDU que le reportage sera d'une durée de cinq minutes;

ATTENDU que la Ville deviendra automatiquement propriétaire du reportage et pourra en faire usage pour diffusion sur d'autres médias;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur général et greffier à signer le contrat avec Télé-Mag inc. pour la diffusion, à dix reprises, d'un reportage de cinq minutes sur Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le tout moyennant la somme de 1 500 \$, plus taxes.

Il est entendu que la Ville devient automatiquement propriétaire du reportage et pourra le diffuser partout où elle le désire, notamment sur son site Web.

La dépense sera prévue au budget 2018, à l'item 02-639-02-999 : Promotion municipalité.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 31 octobre 2017, laquelle totalise 1 144 593,14 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 8 novembre 2017, laquelle comprend 129 commandes au montant de 139 893,94 \$.

628-2017

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2017, laquelle totalise la somme de 101 791,81 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT - URBANISME

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : PROJET DE RÈGLEMENT APR-60-2017

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-60-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à autoriser les « drapeaux annonçant qu'un commerce est ouvert » sous certaines conditions.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

HYGIÈNE DU MILIEU

629-2017

ACHAT DE SOUDE CAUSTIQUE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 30 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie UBA pour la fourniture de 11 500 kg de soude caustique à 0,56 \$/kg ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense, soit 6 440 \$, plus taxes, au poste budgétaire 02-412-10-635;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser pour ce faire un transfert budgétaire d'un montant de 1 200 \$ du poste 02-412-10-521 au poste 02-412-10-635.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

630-2017

RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS : PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 9 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie Construction Polaris au montant de 705 574,01 \$ relativement aux travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 octobre 2017, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes;

La somme nécessaire est appropriée du Règlement numéro 1392-2017.

ADOPTÉE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

631-2017

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-2014 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que ce conseil a adopté le 13 janvier 2014 le règlement numéro 1242-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 1 675 000 \$ pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU que la promesse de subvention annoncée auparavant n'a pas été respectée;

ATTENDU toutefois qu'une nouvelle aide financière de 1 186 624 \$ a été confirmée le 26 avril 2017 par les ministres Luc Fortin et Martin Coiteux dans le cadre du Fonds des petites collectivités du « Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec »;

ATTENDU que la bibliothèque à construire sera de plus grande superficie que celle prévue au règlement numéro 1242-2014 et donc que de nouveaux plans ont été réalisés de même qu'un nouvel estimé;

ATTENDU également que l'aide financière sera appropriée au nouveau règlement faisant en sorte que l'emprunt autorisé sera moindre que dans le règlement numéro 1242-2014;

ATTENDU qu'il s'avère donc nécessaire d'amender certains articles et annexes du Règlement numéro 1242-2014;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 30 octobre 2017;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent projet de règlement portant le numéro APR-66-2017 lequel décrète ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-66-2017

ARTICLE 1 L'article 1 du règlement numéro 1242-2014 est remplacé par le suivant :

Article 1 : Le conseil décrète, par les présentes, les travaux de construction d'une bibliothèque municipale, selon les plans et le sommaire des coûts préparés par ABCP architecture en date du 8 novembre 2017; ce document fait partie intégrante du présent règlement comme « Annexe « B ».

ARTICLE 2 L'article 2 du règlement numéro 1242-2014 est remplacé par le suivant :

Article 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 045 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

comme indiqué au document « Bilan des coûts » préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 9 novembre 2017 lequel document est joint au présent règlement sous la cote « Annexe B ».

ARTICLE 3 L'article 3 du règlement numéro 1242-2014 est remplacé par le suivant :

Article 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 858 376 \$ sur une période de vingt-cinq ans. Ce conseil approuve également aux fins du présent règlement l'aide financière de 1 186 624 \$ versée dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau fonds Canada-Québec.

ARTICLE 4 Les articles 4, 5 et 6 du règlement numéro 1242-2014 demeurent inchangés.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 13^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

632-2017

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES EN ARCHITECTURE : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 1^{er} novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU de mandater la firme ABCP architecture pour effectuer les plans et devis du mobilier intégré de la bibliothèque. Les détails du mandat apparaissent au courriel transmis par monsieur Dany Blackburn, architecte, en date du 30 octobre 2017;

Le coût du mandat est établi à 3 800 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est approuvée du règlement numéro 1242-2014.

ADOPTÉE

633-2017

DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE KAPELMEISTER

ATTENDU que l'École de musique Kapellmeister est reconnue et soutenue par la Ville dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en tant qu'organisme affilié et que cette reconnaissance confirme l'apport de l'organisme dans le milieu, notamment par la mise en place d'activités qui contribuent à l'enrichissement de l'offre en loisirs;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 8 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son appui à la demande d'aide financière de l'École de musique Kapellmeister dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Saint-Raymond/Sainte-Catherine.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE

634-2017 NOMINATIONS AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU la démission, en octobre dernier, de monsieur Jean Gros-Louis et de monsieur Michel Bellehumeur;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 10 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur Nicolas Tanguay à titre de capitaine et monsieur Benoît Gagnon à titre de lieutenant pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux conditions du contrat de travail des officiers à temps partiel, et ce, pour une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS

635-2017 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : CONSTRUCTION D'UN ARÉNA

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 9 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de mandater la firme Laboratoire d'Expertises de Québec Itée pour effectuer une étude géotechnique sur un terrain localisé dans le parc industriel. Le coût de l'étude est établi à 14 200 \$, plus taxes. Un montant de 4 925 \$, plus taxes, s'ajoute pour l'établissement de la catégorie d'emplacement du site.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette somme pourra être remboursée par le règlement décrétant l'acquisition du terrain.

ADOPTÉE

636-2017 PÔLE AQUATIQUE : PAIEMENT NUMÉRO 4.1 ET PAIEMENT NUMÉRO 5

ATTENDU le rapport du 2 novembre 2017 du chargé de projet, monsieur Simon Mundviller;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4.1 à Jamo paysagiste au montant de 6 189,48\$. Ce montant corrige le paiement numéro 4 et comprend une retenue de 5 % et l'ajout des taxes brutes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 5 à Jamo paysagiste au montant de 15 291,15 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 26 octobre 2017, du paiement des changements concernant le caillebotis et le drain de gouttière, d'une retenue de 5 % et de l'ajout des taxes brutes;

La dépense est appropriée du règlement numéro 1346-2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 4.

ADOPTÉE

637-2017 ACHAT D'UN PROJECTEUR POUR LE PAVILLON DESJARDINS

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 8 novembre 2017;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 880 \$, plus taxes, pour l'achat d'un projecteur pour le pavillon Desjardins.

La dépense est imputée au projet 2015-1293.

Cette résolution abroge la résolution numéro 585-2017.

ADOPTÉE

TRANSPORT

AVIS DE MOTION : PROLONGEMENT DE LA ZONE 30 KM/H ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à amender le règlement sur la circulation, de façon à prolonger la zone dont la vitesse est limitée à 30 kilomètres/heure sur la route de Fossambault Nord dans le secteur de l'école Saint-Denys-Garneau.

638-2017

CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DES SAPINS ET DU VIEUX-CHEMIN

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 1^{er} novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Ferme Victorin Drolet inc. pour l'exécution des travaux de déneigement des rues des Sapins et du Vieux-Chemin pour l'hiver 2017-2018 selon les détails de la proposition transmise par monsieur Norbert Drolet en date du 18 septembre 2016 et du courriel daté du 31 octobre 2017. Les niveaux de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements. Le coût du contrat est établi à 3 488,61 \$, plus taxes. Le prix soumis est augmenté de 3 % par rapport au prix de l'an dernier.

ADOPTÉE

639-2017

ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 2 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier à signer un nouvel addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Cet addenda permet le remplacement de « l'annexe C » afin d'y ajouter les modifications suivantes :

- Le prolongement de la rue J.-A.-Pélisson et l'ajout de la rue Elzéar-Bertrand à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Le prolongement de la rue du Sommet à Fossambault-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

À cette séance, les conseillers Monsieur Martin Chabot et Madame Julie Guilbeault déposent un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

641-2016

AJOURNEMENT AU 27 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Et résolu d'ajourner la séance au 27 novembre prochain à 19h30.

L'assemblée est levée à 20 h 18.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER